

CR-F5
19-20/03/2020

COLLABORATEURS LAÏCS A L'ECONOMAT D'UN INSTITUT RELIGIEUX

Comprendre l'environnement canonique, juridique et administratif d'une congrégation au regard des missions confiées

<i>Contexte</i>	Confronté au manque de ressources internes, à la complexification de l'environnement réglementaire et à la nécessité d'adapter leur structure aux mutations démographiques, de plus en plus de congrégations font appel à des laïcs pour les soutenir dans leurs tâches et responsabilités administratives, juridiques et financières.
<i>Public</i>	Collaborateurs laïcs actuels ou futurs, en charge des affaires administratives, financières ou juridiques dans une congrégation religieuse : Economes adjoints, secrétaires généraux, responsables administratifs et financiers, secrétaires comptables...
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les bases de connaissances canoniques, juridiques et financières afin de mieux comprendre l'environnement de travail d'un institut religieux • Bénéficier du partage d'expériences entre les participants
<i>Programme</i>	<p><u>Partie 1</u> : Approche d'une congrégation à partir du code de droit canonique</p> <p>1-Connaissance d'un Institut religieux : Définition canonique - Qui érige un Institut ? - La Gouvernance - Le charisme d'un Institut et son patrimoine spirituel - Les constitutions et les seconds livres- La formation - Les biens des religieux - Les obligations de l'Institut vis-à-vis de ses membres</p> <p>2-Les Biens d'un Institut Biens ecclésiastiques biens de congrégation - La responsabilité des biens de l'Institut - L'Immobilier, les placements financiers, les choses précieuses - Notions de Patrimoine stable, patrimoine libre - L'administration des biens - La gestion ordinaire et extraordinaire -L'aliénation.</p> <p>3-L'Econome et ses relations avec les membres de la congrégation, les autres religieux, les instances ecclésiastiques (Corref, le diocèse...)</p> <p><u>Partie 2</u> Approche d'une Congrégation selon le droit Français</p> <p>1-Le choix des structures juridiques comme support de la Communauté religieuse, de son patrimoine et de ses œuvres.</p> <p>2-Les Biens temporels de la congrégation : L'administration et l'aliénation - Conséquences civiles de la notion de biens d'Eglise - Mise à disposition des biens et des différentes sortes d'aliénation - Procédure spécifique pour les congrégations reconnues - Conseils et mise en garde</p> <p>3-Les liens entre laïc et congrégation, comprendre le fonctionnement pour bien se situer. Les liens avec les intervenants extérieurs (conventions, le mécanisme du mandat)</p>
<i>Méthodes pédagogiques</i>	Apports de connaissances canoniques et juridiques illustrées par des situations réelles. Réponse aux questions des participants à partir de leur contexte propre.
<i>Intervenants</i>	Père Jean-Paul MARSAUD, ancien Supérieur général et actuellement économe de la congrégation des Fils de la Charité, Président de l'ARRIA, canoniste. Bénédicte VERNET-LAVIE, Docteur en droit, Avocat spécialiste des congrégations

Tarif : 665 €
Tarif réduit : 395 €

Durée : 2 jours, soit 14h
Lieu : Paris